

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 19 septembre 2018, d'agrèer les fonds suivants :

CAPITAL'ACT SEED FUND

Fonds d'amorçage bénéficiant d'une procédure allégée
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et par la Loi n° 2005-58 du 18 juillet 2005.

Siège Social : Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj 2^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis.

La société United Gulf Financial Services - North Africa (UGFSna) et l'Arab Tunisian Bank ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 19 septembre 2018, pour la création d'un fonds d'amorçage bénéficiant d'une procédure allégée, dénommé « CAPITAL'ACT SEED FUND » d'un montant de 15 000 000 dinars divisé en 150 000 parts de 100 dinars chacune.